

BTS CIEL Cybersécurité, Informatique et réseaux, Électronique

Option : Informatique et réseaux

Formation en mixité des publics

Conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur

Arrêté du 25 janvier 2023 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur «Cybersécurité, Informatique et réseaux, Electronique, option A : «Informatique et réseaux»,

Règlement d'examen

ÉPREUVES			Candidats en apprentissage	
Nature des épreuves	Unités	Coef	Forme	Durée
E1-Culture générale et expression	U1	2	Ponctuelle écrite	4h
E2-Langue vivante étrangère anglais	U2	3	CCF	
E3-Mathématiques	U3	2	CCF	
E4-Etude et conception de produits électroniques	U4	4	Ponctuelle écrite	6h
E5-Mise en oeuvre de réseaux informatiques	U5	3	CCF	
E6-Réalisation et maintenance de produits électroniques	U6	7	Ponctuelle orale	1h

Durée de validité des notes obtenues

Un candidat peut demander le bénéfice des épreuves ou sous-épreuves auxquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20. La durée de validité d'un bénéfice est de cinq ans à compter de sa date d'obtention.

Conditions d'obtention de dispenses d'unités

U1 - CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION

Les candidats à l'examen d'une spécialité de brevet de technicien supérieur, titulaires d'un brevet de technicien supérieur d'une autre spécialité, d'un diplôme universitaire de technologie ou d'un diplôme national de niveau III ou supérieur sont, à leur demande, dispensés de subir l'unité de "Culture générale et expression".

U2 – LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE 1 : ANGLAIS

L'unité U2 "Langue vivante étrangère 1" du brevet de technicien supérieur maintenance des véhicules et l'unité de "Langue vivante étrangère 1" des brevets de technicien supérieur relevant de l'arrêté du 22 juillet 2008 (BOESR n° 32 du 28 août 2008) sont communes. Les bénéficiaires de l'unité "Langue vivante étrangère 1" au titre de l'une des spécialités susmentionnées sont, à leur demande, dispensés de l'unité U2 "Langue vivante étrangère 1".

D'autre part, les titulaires d'un diplôme national de niveau III ou supérieur, ayant été évalués en langue vivante pour obtenir ce diplôme, sont, à leur demande, dispensés de subir l'unité U2 "Langue vivante étrangère 1" du brevet de technicien supérieur maintenance des véhicules.

U3 – MATHÉMATIQUES

L'unité U3 «Mathématiques» du brevet de technicien supérieur CIEL et l'unité de Mathématiques des brevets de technicien supérieur du groupement C sont communes.

Les bénéficiaires de l'unité de Mathématiques qui souhaitent faire acte de candidature à une autre de ces spécialités sont, à leur demande, dispensés de subir l'unité de Mathématiques.

D'autre part, les titulaires d'un diplôme national scientifique ou technologique de niveau III ou supérieur, ayant été évalués en Mathématiques pour obtenir ce diplôme, sont, à leur demande, dispensés de subir l'unité U3 "Mathématiques" du brevet de technicien supérieur CIEL».

Blocs de compétences du BTS CIEL

RNCP37391BC01 - Option A : Etude et conception de réseaux informatiques

RNCP37391BC02 - Option A : Exploitation et maintenance de réseaux informatiques

RNCP37391BC03 - Option A : Valorisation de la donnée et cybersécurité

Les blocs de compétences du BTS CIEL correspondent aux unités U4, U5 et U6

Le diplôme est obtenu par l'obtention d'une note moyenne supérieure à 10/20 à l'ensemble des épreuves. Le candidat ayant déjà validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes.

Formation non éligible au CPF

